

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

**Présents** : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAX D.

**Absents** : Mmes COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

**Pouvoirs** : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANIEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

### MUTUALISATION

#### Adhésion au groupement de commandes relatif au marché de prestation de service « Entretien des bâtiments communaux intercommunaux »

Rapporteur : Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président

- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics, et plus particulièrement l'article 28 relatif aux groupements de commandes ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU l'avis favorable du bureau du 16 avril 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°1 du 25 avril 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Depuis 2010, l'entretien des locaux de Liffré-Cormier Communauté est assuré par des agents de la ville de Liffré, moyennant remboursement (au taux horaire). Ils sont ainsi chargés des locaux du 24 et du 28 rue de La Fontaine, mais également de la piscine, de l'école de musique, de la Jouserie...

Toutefois, la Ville de Liffré éprouve des difficultés à recruter suffisamment d'agents pour assurer à la fois les prestations d'entretien de leurs locaux et des locaux de Liffré-Cormier Communauté, et pour pallier aux absences en cas d'arrêts ou de congés.

Pour remédier à ces problèmes d'organisation, Liffré et Liffré-Cormier Communauté ont convenu de faire appel à un prestataire extérieur via un marché de prestations de services pour l'entretien de leurs locaux. Il s'agira à la fois d'entretiens courant des locaux (avec produits, matériel et consommable ou sans), sur tous types de bâtiments (sportif, associatifs, bureaux, techniques, spectacles, parties communes), et d'entretiens plus spécifiques (ex : remise en état de chantier, lustrage, métallisation, nettoyage de vitres en hauteur, nettoyage sol textile...)

Le groupement de commandes assurant à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent, il est proposé de conclure une convention de groupement dont le projet est joint en annexe.

La convention prévoit que pour ce marché la ville de Liffré soit désignée coordonnateur du groupement. La liste de l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux à entretenir est précisée dans cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté au groupement de commandes pour le marché entretien des locaux ;
- **APPROUVE** le contenu de la convention de groupement jointe en annexe ;
- **APPROUVE** la désignation de la ville de Liffré en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que les futurs éventuels avenants.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

